



Municipalité  
Servion

Servion, le 27 janvier 2017

**Au Conseil communal**  
1077 Servion

**Préavis municipal no 02 – 2017**

- **Vieux Collège de Servion – remplacement**
    - **de l'ensemble des fenêtres et des deux portes du bâtiment,**
    - **de la porte de la salle sud du rez-de-chaussée,**
    - **avec fourniture et pose de moustiquaires**
- et demande d'autorisation d'emprunter la somme de Fr. 62'000.00**
- 

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

***Introduction***

Selon nos archives, le collège de Servion que nous appelons communément le « Vieux Collège » a été construit, comme la plupart des autres collèges du même type, aux environs de 1830 - 1840. Durant le siècle dernier, une rénovation importante a eu lieu entre 1956 et 1959 puis une autre a été entreprise aux environs de 1980 lorsque le secrétariat communal s'est installé au 1<sup>er</sup> étage dans un ancien logement. Les fenêtres du bâtiment datent de cette dernière période, elles auront donc bientôt 40 ans.

Avec le temps, elles ont malheureusement perdu l'essentiel de leurs propriétés isolantes et malgré la pose de joints, en hiver le froid les traverse aisément. De plus, le fait qu'elles soient constituées d'un vitrage double vissé les rend relativement vulnérable aux cambriolages.

***Exposé des motifs***

L'une des attributions de la Municipalité est de prendre soin et d'entretenir le patrimoine communal qui lui est confié tout en adoptant, dans la mesure du possible, des mesures permettant d'économiser au mieux l'énergie.

La Municipalité a donc décidé qu'il était temps de remplacer l'ensemble des fenêtres du « Vieux Collège » et d'abandonner le bois au profit de fenêtres en PVC à triple vitrage, donc à haut potentiel isolant.

Au total, c'est donc 49 fenêtres qui seront remplacées soit :

- 7 au sous-sol,
- 16 au rez-de-chaussée,
- 17 au 1<sup>er</sup> étage et
- 9 au 2<sup>ème</sup> étage pour les deux appartements.

Des devis ont été demandés à trois entreprises de la région. Les prix divergent de peu et le choix de la Municipalité s'est porté sur l'entreprise Bovey Zweifel de Mézières qui offre les meilleures conditions pour un produit d'excellente qualité.

Afin de renforcer l'isolation et la sécurité du bâtiment, la Municipalité a décidé de profiter de ces travaux pour remplacer les deux portes du bâtiment. La principale (*côté cour*), souvent sollicitée, est prévue en alu thermolaqué blanc alors que la 2<sup>ème</sup> (*côté route*) qui, par mesure de sécurité, a été condamnée et ne permet plus l'accès au bâtiment, sera fabriquée dans le même matériau que celui des fenêtres, soit en PVC blanc.

De plus, considérant que la salle de classe du rez-de-chaussée va être transformée en bureaux dans le courant de l'été-automne 2017 (*le préavis n° 03-2017 que nous soumettons également à votre approbation détaille ce projet*), la Municipalité a décidé de remplacer la porte de cette pièce par un élément sécurisé identique à celui donnant accès au bureau actuel du greffe municipal.

Enfin, pour permettre à notre personnel administratif de travailler dans des conditions agréables (*en été les mouches lui rendent régulièrement visite*), il y a été prévu d'installer une moustiquaire par bureau.

### **Coût des travaux**

• Fourniture et pose de 49 fenêtres PVC blanc	Fr. 48'878.00
• Fourniture et pose de 2 portes d'accès	Fr. 6'040.00
• Fourniture et pose de 6 moustiquaires	Fr. 1'995.00
• Fourniture et pose d'une porte sécurisée	Fr. 3'682.00
• Divers et imprévus	Fr. 1'405.00

### **MONTANT TOTAL**

**Fr. 62'000.00**

=====

*Une demande de subventions a été demandée mais malheureusement, les nouvelles directives en la matière ne permettent désormais plus le versement de subsides pour le remplacement de fenêtres si l'enveloppe complète du bâtiment n'est pas concernée.*

## Conclusions

Considérant les arguments énoncés ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de la Commune de Servion

- vu le préavis municipal n° 02-2017,
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### dans sa séance du 27 mars 2017, décide :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux cités dans le présent préavis,
- d'octroyer à la Municipalité le crédit extrabudgétaire de Fr. 62'000.00 nécessaire à la réalisation de ces travaux,
- d'autoriser son financement par un emprunt,
- d'autoriser l'amortissement de cet investissement sur 30 ans à raison d'un montant de Fr. 2'067.00 par an par le compte no 35101.331.001

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Cédric Matthey



La Secrétaire  
  
Claudine Burri-Monney

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 06 février 2017.

**Municipaux responsables : Monique Ries, Municipale en charge des domaines et bâtiments,  
Cédric Matthey, Syndic et Municipal des finances.**